



**Ville de Vaudreuil-Dorion
Rémunération du personnel électoral
Élections municipales**

Rémunération		
Président d'élection	Avec scrutin	15 500 \$
	Sans scrutin	11 500 \$
Secrétaire d'élection		75 % du président d'élection
	Vote itinérant	Vote par anticipation, vote au bureau du président d'élection et jour du scrutin
Responsable de salle	N/A	575 \$ / jour
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	N/A	350 \$ / jour
Scrutateur	35 \$ / h ¹	325 \$ / jour ²
Secrétaire	35 \$ / h ¹	325 \$ / jour ²
Préposé à l'accueil	N/A	200 \$ / jour
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	N/A	225 \$ / jour
Tout autre préposé	N/A	150 \$ / jour
Comission de révision	Président	70 \$ / h ³
	Vice-président	50 \$ / h ³
	Membre	50 \$ / h ³
Réserviste		85 \$ ⁴
Formation - personnel général		70 \$
Formation - commission de révision et responsable de salle		100 \$
¹ Compensation de 0,72 \$ par kilomètre si utilisation du véhicule personnel.		
² Vote par anticipation : La rémunération inclut le retour des scrutateurs et secrétaires pour le dépouillement le soir du scrutin. En cas d'absence lors du dépouillement, elle sera réduite de 70 \$.		
³ Selon les taux prévus par la convention collective en vigueur si assumé par des employés de la Ville.		
⁴ Présence requise 1 h avant l'ouverture des bureaux de vote pendant 2 heures		
D'autres postes, tels chauffeurs ou préposés à la cueillette des boîtes de scrutin, seront occupés par des employés de la Ville aux taux prévus par la convention collective applicable.		
Tout membre du personnel qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.		
Tout membre du personnel qui exerce une fonction n'apparaissant pas à la présente grille a droit à la rémunération ou l'allocation fixée dans le tarif établi par le ministre ou, à défaut, à celle convenue avec le président d'élection en tenant compte de la rémunération fixée pour la fonction s'y rapprochant le plus.		
Trésorier	Pour l'ensemble de ses fonctions sans égard à ce qui suit	2 575 \$
	Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant	150 \$ / candidat indépendant
	Rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	150 \$ / candidat autorisé
	Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	70 \$ / candidat indépendant
	Rapport financier d'un parti autorisé	285 \$ / parti autorisé
	Pour les autres fonctions:	30 \$ / candidat indépendant
		14 \$ / candidat autorisé